

Chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État



2021



Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
CHIFFRES CLÉS 2021.....	4
LES STATUTS D'EMPLOI.....	5
LES SECTEURS.....	12
LES FONCTIONS DIRIGEANTES.....	17
LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES.....	20
LES TEMPS PARTIELS.....	26
LA SITUATION DES CONTRATS.....	30

Préambule

Les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État présentent une photographie de la situation de l'emploi des trois dernières années (2019, 2020 et 2021) au 31 décembre et plus particulièrement de l'année 2021.

L'emploi dans la Fonction publique désigne, dans cette publication, les agents des ministères et des administrations de l'État¹.

L'objectif de la publication est d'offrir un aperçu des caractéristiques de l'emploi public, ainsi que de permettre un suivi du développement récent des chiffres clés.

Les dimensions clés présentées sont le genre et l'âge moyen des agents, ainsi que le profil démographique des différents statuts d'emploi et secteurs.

La publication sera mise à jour annuellement.

¹ Une nomination dans le cadre des ministères et des administrations n'empêche néanmoins pas que le/la fonctionnaire ou/et l'employé(e) soit détaché(e) par exemple dans une organisation internationale ou un établissement public.

Chiffres clés 2021

au 31 décembre 2021

Agents de l'État



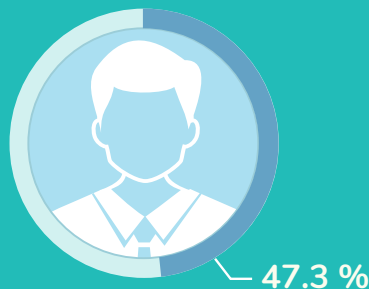
32 848 agents de l'État²
moyenne d'âge : 40.6 ans

Femmes



17 308 femmes²
moyenne d'âge : 40.5 ans

Hommes



15 540 hommes²
moyenne d'âge : 40.7 ans

² En tenant compte qu'un(e) fonctionnaire, employé(e) ou salarié(e) peut travailler sous différents statuts d'emploi auprès de l'État (dû à plusieurs temps partiels), le nombre total des agents peut légèrement varier par rapport au nombre total des fonctionnaires, employé(e)s et salarié(e)s.

LES STATUTS D'EMPLOI



Il est distingué entre trois statuts d'emploi différents : le/la fonctionnaire de l'État ; l'employé(e) de l'État et le/la salarié(e) de l'État.

La qualité de **fonctionnaire de l'État** résulte d'une disposition expresse de la loi. Il/elle est nommé(e) unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. La nomination est faite à titre définitif et permanent, à une tâche complète ou partielle, dans le cadre du personnel des ministères et des administrations de l'État.

[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État](#)

L'**employé(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Son contrat de travail peut être à durée indéterminée ou déterminée et prévoir une tâche complète ou partielle.

[Loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#)

Le/la **salarié(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Ses conditions d'emploi et de travail sont réglées dans une convention collective conclue entre l'État et les représentants des salarié(e)s et régies par le Code du travail.

[Convention collective des salarié\(e\)s de l'État, signée le 19 décembre 2016](#)

À ces trois statuts d'emploi s'ajoutent également le statut des volontaires de police et des volontaires de l'armée.

Le corps des **volontaires de l'armée** se compose des soldats volontaires qui sont admis à servir dans l'armée pendant un temps déterminé. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de l'armée, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée.

[Règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée](#)

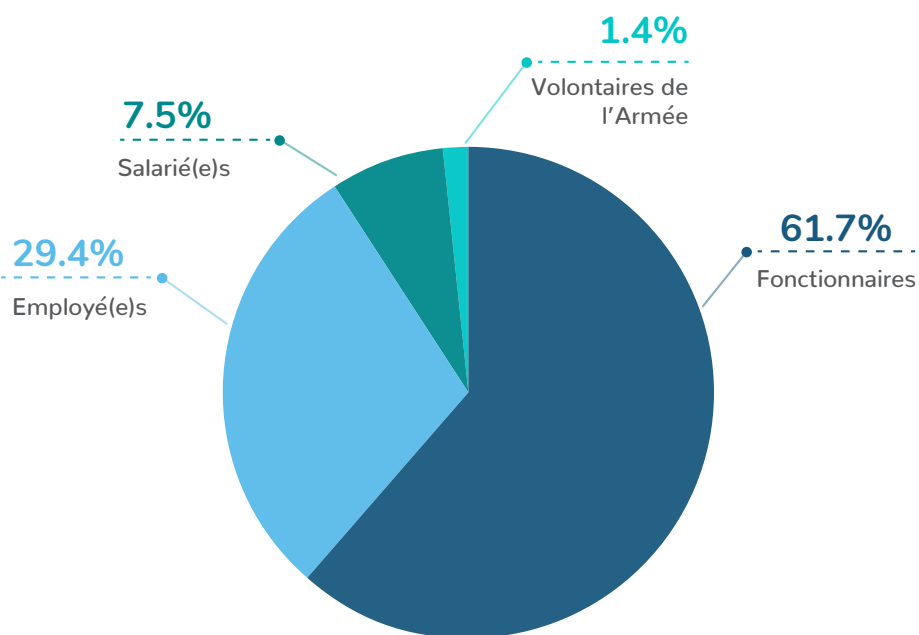
Le corps des **volontaires de police** se compose des candidats qui ont passé avec succès une épreuve de sélection, en vue de l'accès à la carrière d'inspecteur de police. Le corps des volontaires de police n'existe plus depuis 2021. Pour les détails concernant les anciennes conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de police, veuillez consulter le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2018 relatif à la formation du personnel de la police grand-ducale. Le règlement grand-ducal du 27 avril 2007 déterminant les conditions de recrutement, d'instruction et d'avancement du personnel policier est abrogé et remplacé par ledit règlement.

[Règlement grand-ducal du 17 août 2018 relatif à la formation du personnel de la police grand-ducale](#)

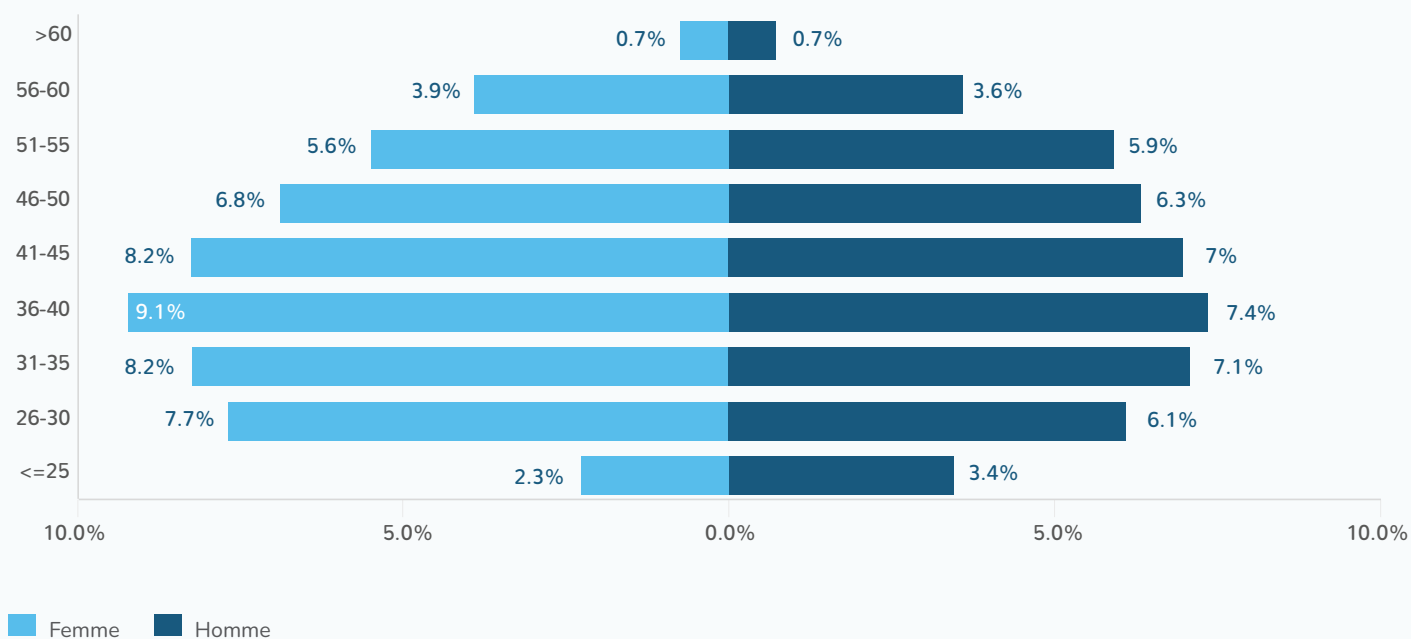
Nombre total d'agents par statut

	2021	2020	2019
Fonctionnaires			
Femmes	10 225	9 654	9 172
Hommes	10 017	9 638	9 291
TOTAL	20 242	19 292	18 463
Employé(e)s			
Femmes	6 024	5 625	5 190
Hommes	3 645	3 229	2 821
TOTAL	9 669	8 854	8 011
Salarié(e)s			
Femmes	1 038	1 038	1 024
Hommes	1 436	1 451	1 441
TOTAL	2 474	2 489	2 465
Volontaires de Police			
Femmes			2
Hommes		1	15
TOTAL		1	17
Volontaires de l'Armée			
Femmes	26	28	29
Hommes	442	394	341
TOTAL	468	422	370

Distribution des agents en pourcentage par statut au 31 décembre 2021



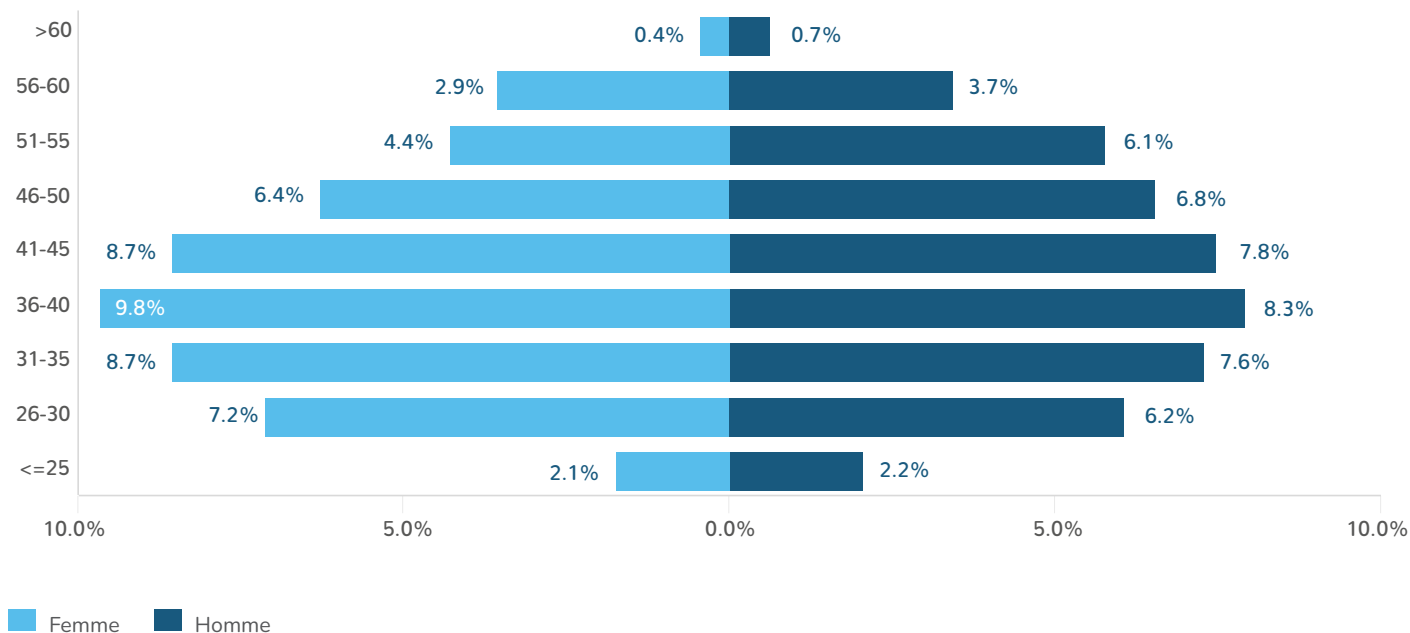
Pyramide des âges du nombre total des agents au 31 décembre 2021



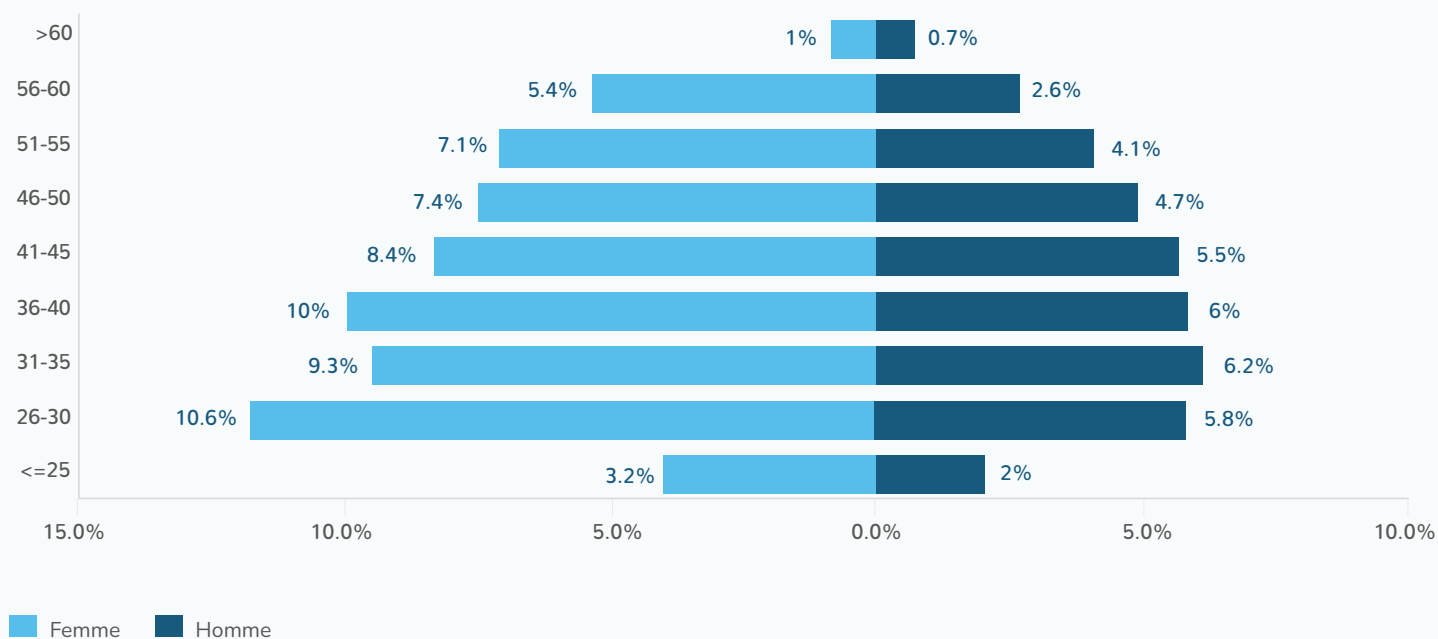
Moyenne d'âge des agents par statut

	2021	2020	2019
Fonctionnaires			
Femmes	39.9	39.9	39.7
Hommes	41.2	41.4	41.5
TOTAL	40.5	40.6	40.6
Employé(e)s			
Femmes	40.5	40.5	40.9
Hommes	40.3	40.3	40.7
TOTAL	40.4	40.4	40.8
Salarié(e)s			
Femmes	47.9	47.7	47.7
Hommes	43.7	43.5	43.7
TOTAL	45.5	45.3	45.4
Volontaires de Police			
Femmes			25.5
Hommes		24.0	24.7
TOTAL		24.0	24.8
Volontaires de l'Armée			
Femmes	24.6	24.3	24.0
Hommes	22.4	22.4	22.3
TOTAL	22.6	22.5	22.4

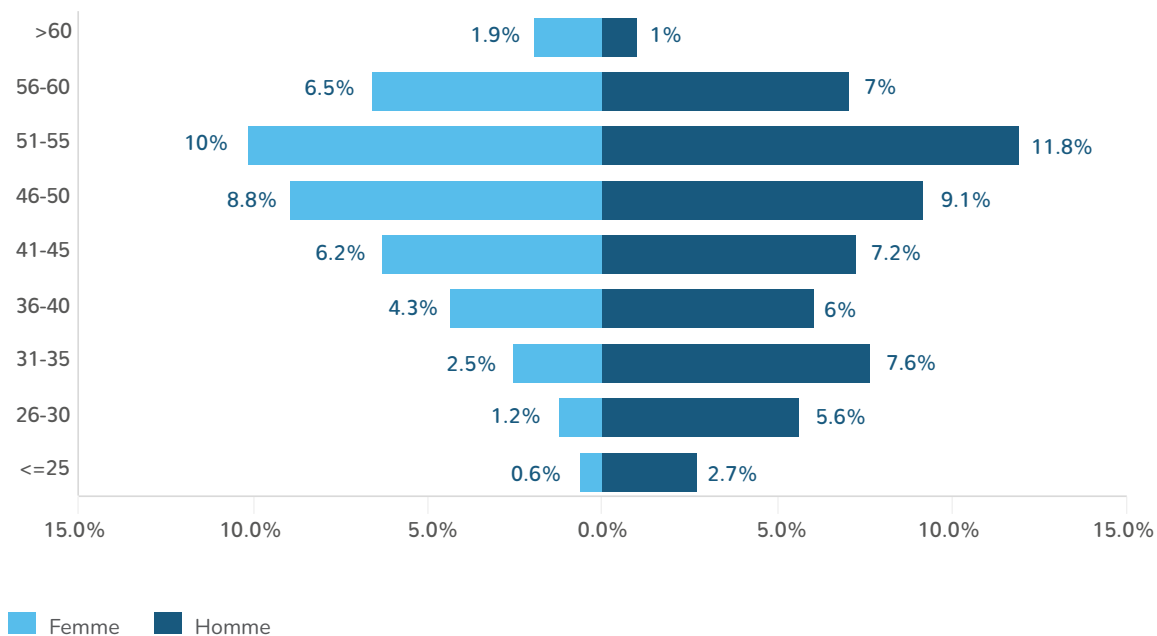
Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (fonctionnaire) au 31 décembre 2021



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (employé(e)) au 31 décembre 2021



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (salarié(e))
au 31 décembre 2021



LES SECTEURS



Les agents de l'État se répartissent sur **les quatre secteurs** suivants :

- L'éducation ;
- La justice ;
- La force publique ;
- L'administration générale.

Le **secteur de l'éducation** regroupe les agents des administrations relevant du domaine de l'éducation, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Le **secteur de la justice** désigne le personnel des institutions judiciaires, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

La **force publique** regroupe le personnel de l'Armée, de la Police grand-ducale et de l'Inspection générale de la Police, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Finalement, **l'administration générale** comprend le personnel des départements ministériels et des administrations de l'État qui ne font pas partie des trois autres secteurs³.

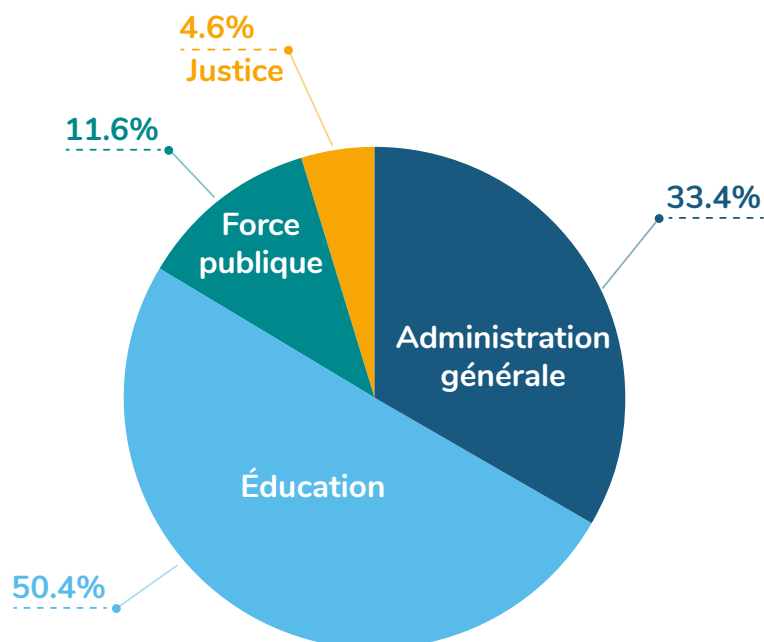
Nombre total d'agents par secteur

	2021	2020	2019
Administration générale⁴			
Femmes	4 615	4 320	3 962
Hommes	6 368	6 079	5 754
TOTAL	10 983	10 399	9 716
Éducation⁴			
Femmes	11 303	10 789	10 315
Hommes	5 278	5 038	4 763
TOTAL	16 581	15 827	15 078
Force publique			
Femmes	654	561	498
Hommes	3 148	2 886	2 730
TOTAL	3 802	3 447	3 228
Justice			
Femmes	751	685	652
Hommes	746	707	660
TOTAL	1 497	1 392	1 312

³ Entre les années 2019 et 2020, le personnel administratif des lycées a été regroupé progressivement du secteur de l'Administration générale vers le secteur de l'Éducation.

⁴ Le personnel administratif des lycées, initialement classé sous le secteur Administration générale, a été regroupé sous le secteur Éducation, ce qui explique les différences dans les chiffres observés pour les années 2019 et 2020, par rapport aux précédentes publications.

Distribution des agents en pourcentage par secteur au 31 décembre 2021

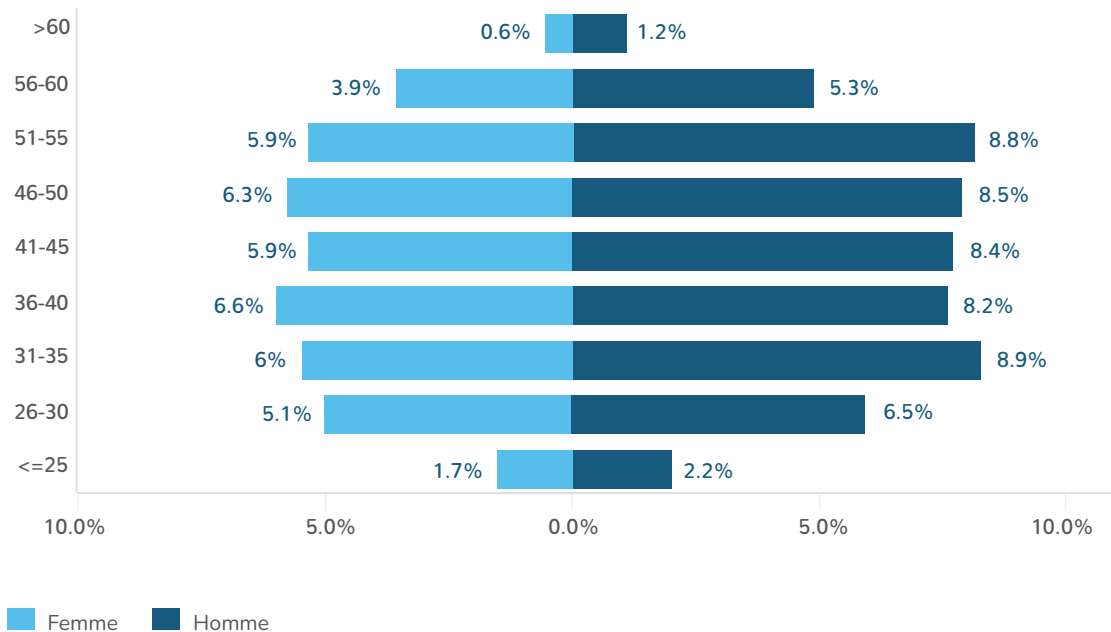


Moyenne d'âge des agents par secteur

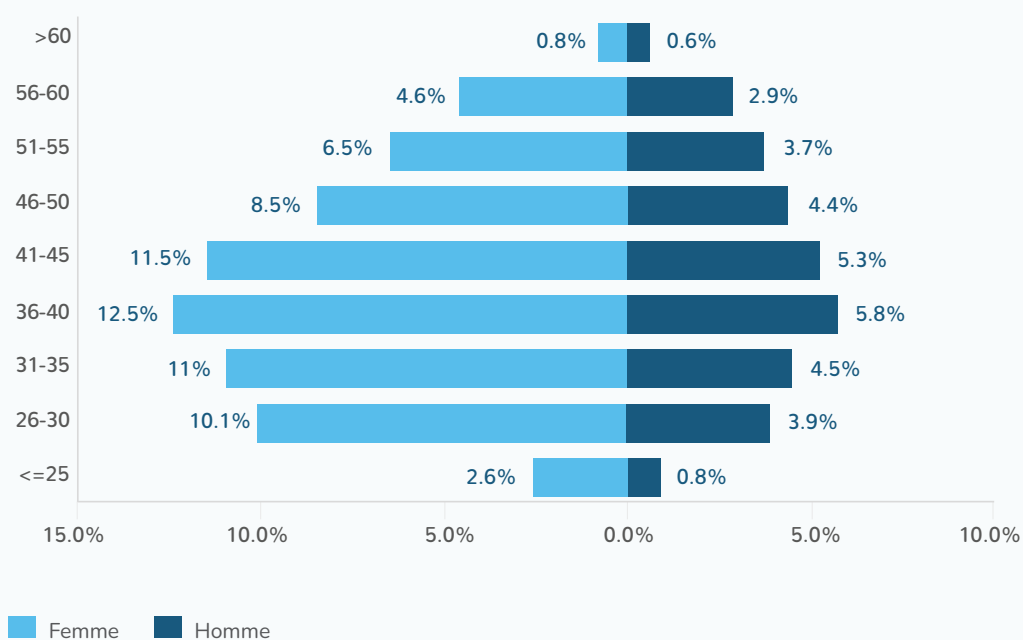
	2021	2020	2019
Administration générale⁵			
Femmes	42	42.1	42.4
Hommes	42.3	42.3	42.7
TOTAL	42.2	42.2	42.6
Éducation⁵			
Femmes	40.3	40.3	40.2
Hommes	41.9	42.1	42.1
TOTAL	40.8	40.8	40.8
Force publique			
Femmes	35.7	36.0	36.4
Hommes	35.5	35.8	35.9
TOTAL	35.5	35.8	36.0
Justice			
Femmes	39.8	40.2	40.3
Hommes	39.9	40.1	40.6
TOTAL	39.8	40.2	40.4

⁵ Le personnel administratif des lycées, initialement classé sous le secteur Administration générale, a été regroupé sous le secteur Éducation, ce qui explique les différences dans les chiffres observés pour les années 2019 et 2020, par rapport aux précédentes publications.

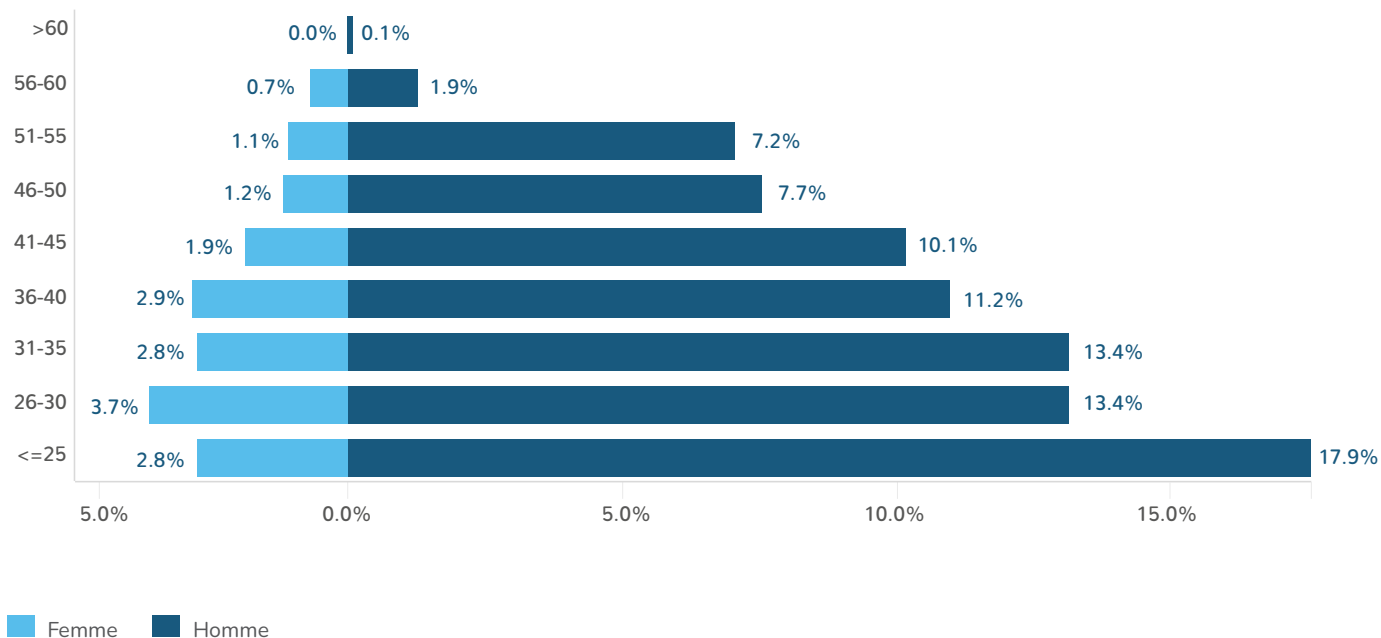
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (administration générale) au 31 décembre 2021



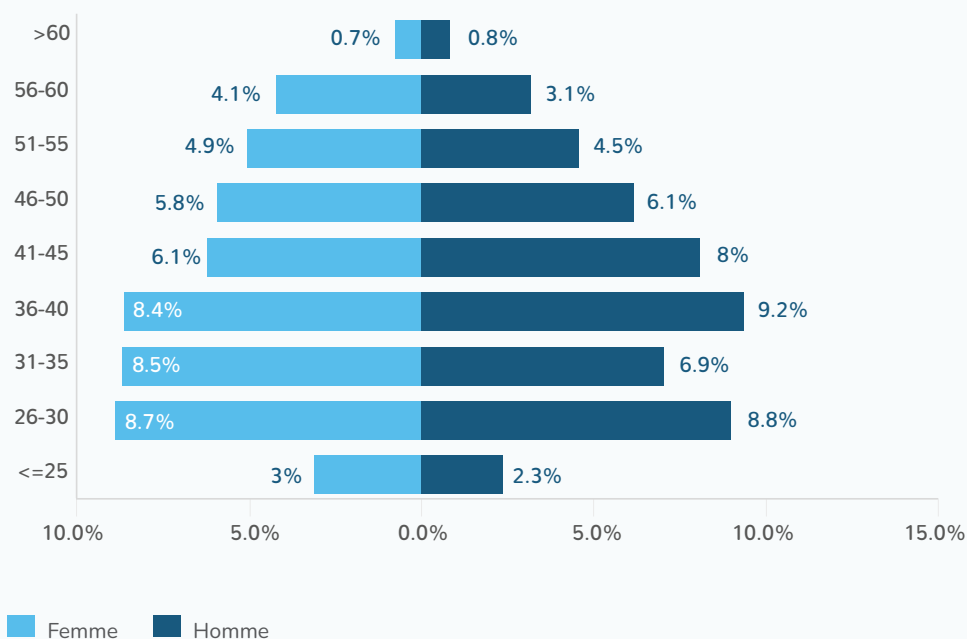
Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (éducation) au 31 décembre 2021



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (force publique) au 31 décembre 2021



Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (justice) au 31 décembre 2021



LES FONCTIONS DIRIGEANTES



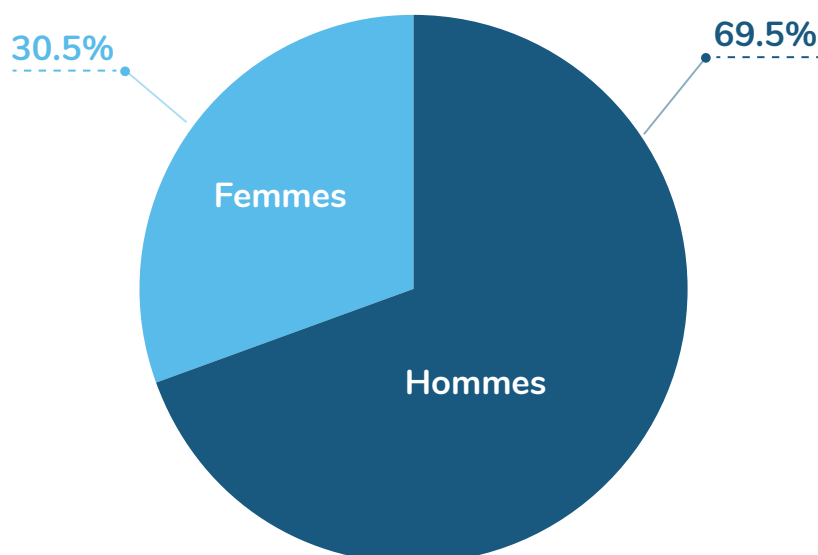
Les **fonctions dirigeantes** auprès de l'État sont nommées pour une durée renouvelable de sept ans. Elles sont incluses dans le nombre total d'agents de l'État. Les dispositions concernant leur nomination sont réglées dans la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État.

[Loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État](#)

Nombre total des fonctions dirigeantes

	2021	2020 ⁶	2019 ⁶
Femmes	128	127	124
Hommes	284	284	273
TOTAL	412	411	397

Distribution des fonctions dirigeantes en pourcentage par genre au 31 décembre 2021

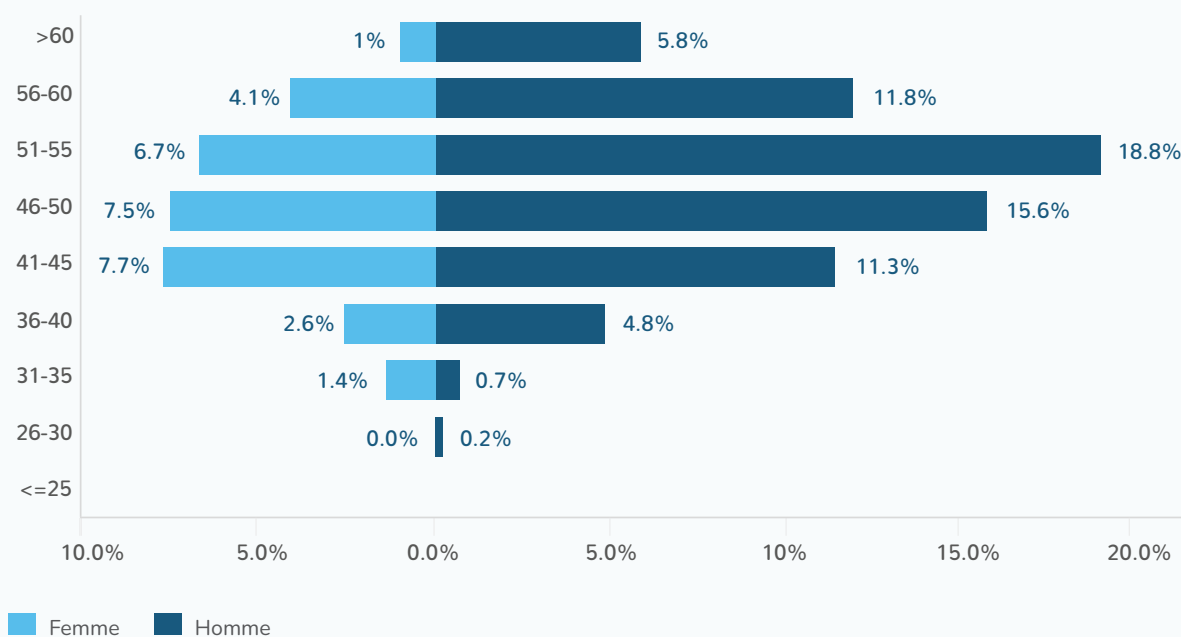


⁶ Un changement au niveau de la classification des fonctions dirigeantes a été effectué en 2021, ce qui explique des différences dans les chiffres observés pour les années 2019 et 2020, par rapport aux précédentes publications pour cette rubrique.

Moyenne d'âge des fonctions dirigeantes

	2021	2020 ⁷	2019 ⁷
Femmes	47.9	48	47.9
Hommes	50.5	50.6	50.3
TOTAL	49.7	49.8	49.6

Pyramide des âges des fonctions dirigeantes au 31 décembre 2021



⁷ Un changement au niveau de la classification des fonctions dirigeantes a été effectué en 2021, ce qui explique des différences dans les chiffres observés pour les années 2019 et 2020, par rapport aux précédentes publications pour cette rubrique.

LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES



La Fonction publique distingue pour **le/la fonctionnaire** et **l'employé(e) de l'État** entre **quatre catégories de rémunération** désignées par les lettres **A, B, C et D**.

La rémunération des fonctionnaires est caractérisée en groupes de traitement, tandis que la rémunération des employé(e)s est caractérisée en groupes d'indemnité. Ces 4 catégories sont réparties en **7 groupes de traitement/d'indemnité** et correspondent à des niveaux différents de diplôme:

- Groupe de traitement/d'indemnité A1 = Master ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité A2 = Bachelor ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité B1 = Diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme de technicien ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité C1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou équivalent ;
- Groupe de traitement C2 (uniquement auprès de la Police et de l'Armée) ;⁸
- Groupe de traitement D1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou DAP ou équivalent ;
- Groupe d'indemnité D1 = 3 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D2 = 2 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D3 = Pas de conditions d'études.

La rémunération des **fonctionnaires** et l'organisation des groupes de traitement sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État](#).

La rémunération des **employé(e)s** et l'organisation des groupes d'indemnité sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État](#).

Les salaires des **salarié(e)s de l'État** sont fixés dans la [convention collective des salarié\(e\)s de l'État](#). Le niveau du salaire dépend de la carrière, du groupe de salaire, de l'âge et de l'ancienneté de service. Il est distingué entre 4 groupes de salaire désignés par les lettres B, C, D et E:

- Groupe de salaire B – agents de nettoyage, salarié, ménagère, aide-cuisinier, salarié de tri-postal, aide socio-familiale en cours de formation, salarié forestier ;
- Groupe de salaire C – Salarié à tâche artisanale : salarié à tâche artisanale, salarié titulaire d'un certificat de capacité professionnelle (CCP), chef-ménagère, cuisinier sans certificat de capacité professionnelle, salarié forestier sans diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne, aide socio-familiale, gardien de l'armée ;
- Groupe de salaire D – Salarié professionnel : chauffeur professionnel ;
- Groupe de salaire E – Artisan : artisan avec diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), cuisinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, magasinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, salarié forestier avec diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne.

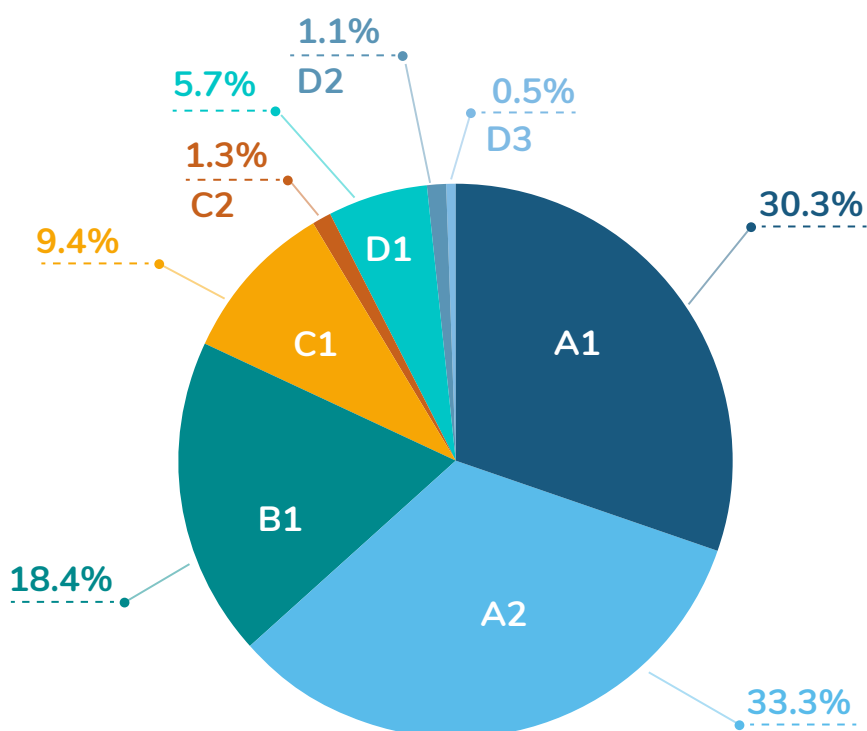
⁸ Les candidat(e)s doivent avoir réussi:

- soit une classe de 6^e de l'enseignement secondaire classique;
- soit au niveau avancé en langues et mathématiques, une classe de 6^e d'orientation ou, au niveau globalement de base, une classe de 5^e de détermination de l'enseignement secondaire général;
- soit une année de formation professionnelle initiale menant vers le diplôme d'aptitude professionnelle;

Nombre total de fonctionnaires par groupe de traitement

	2021	2020	2019
A1			
Femmes	3 126	2 915	2 714
Hommes	3 009	2 883	2 739
TOTAL	6 135	5 798	5 453
A2			
Femmes	5 067	4 862	4 697
Hommes	1 652	1 583	1 505
TOTAL	6 719	6 445	6 202
B1			
Femmes	1 444	1 311	1 179
Hommes	2 284	2 031	1 550
TOTAL	3 728	3 342	2 729
C1			
Femmes	390	390	422
Hommes	1 522	1 584	1 900
TOTAL	1 912	1 974	2 322
C2			
Femmes	6	6	8
Hommes	253	255	290
TOTAL	259	261	298
D1			
Femmes	164	142	124
Hommes	993	992	995
TOTAL	1 157	1 134	1 119
D2			
Femmes	13	14	14
Hommes	208	211	216
TOTAL	221	225	230
D3			
Femmes	15	14	14
Hommes	96	99	95
TOTAL	111	113	109

Distribution des fonctionnaires en pourcentage par groupe de traitement au 31 décembre 2021



Moyenne d'âge des fonctionnaires par groupe de traitement

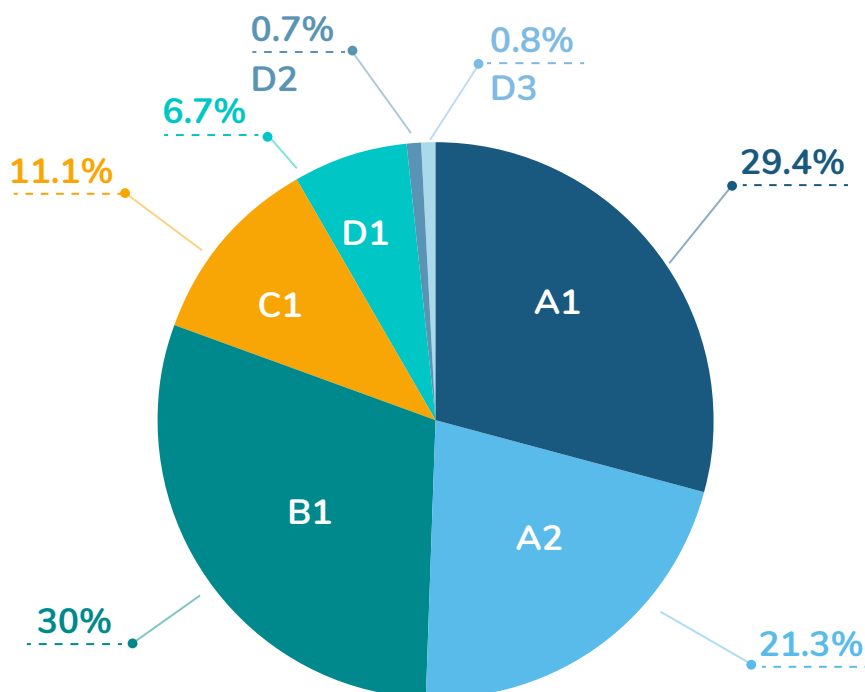
	2021	2020	2019
A1	42.2	42.2	42.2
A2	39.9	39.9	39.7
B1	40.6	41.6	41.7
C1	38.5	38.1	39.5
C2	33.3	33.4	34.3
D1	39.2	39.6	39.4
D2	41.8	41.3	41.9
D3	41.9	41.8	41.5

Nombre total d'employé(e)s par groupe d'indemnité

	2021	2020	2019
A1			
Femmes	1 640	1 421	1 245
Hommes	1 216	1 033	877
TOTAL	2 856	2 454	2 122
A2			
Femmes	1 432	1 340	1 152
Hommes	626	555	477
TOTAL	2 058	1 895	1 629
B1			
Femmes	1 869	1 788 ⁹	1 708 ⁹
Hommes	1 032	930	807
TOTAL	2 901	2 718	2 515
C1			
Femmes	655	634 ⁹	612 ⁹
Hommes	418	356	315
TOTAL	1 073	990	927
D1			
Femmes	368	388 ⁹	406 ⁹
Hommes	278	275	277
TOTAL	646	663	683
D2			
Femmes	31	33	35
Hommes	32	34	32
TOTAL	63	67	67
D3			
Femmes	33	29	38
Hommes	45	47	36
TOTAL	78	76	74

⁹ Suivant l'article 1^{er} de la loi du 2 août 2017 portant organisation de la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion, les enseignants de religion et chargés de cours de religion ont pu bénéficier pendant une période de 3 ans (08/2017-08/2020) d'une offre de reprise dans l'enseignement fondamental par l'État. Tous les agents reclassés ont été repris en tant que chargé de cours dans les groupes d'indemnité de l'employé, ce qui explique la différence par rapport aux précédentes publications pour cette rubrique.

Distribution des employé(e)s en pourcentage par groupe d'indemnité au 31 décembre 2021



Moyenne d'âge des employé(e)s par groupe d'indemnité

	2021	2020	2019
A1	40.1	40.0	40.2
A2	37.6	37.2	37.5
B1	40.8	41.1	41.5
C1	42.6	42.4 ¹⁰	42.6 ¹⁰
D1	44.9	44.7 ¹⁰	44.3
D2	46.8	47.2	46.4
D3	39.7	39.4	42.3

¹⁰ Suivant l'article 1^{er} de la loi du 2 août 2017 portant organisation de la reprise des enseignants de religion et des chargés de cours de religion, les enseignants de religion et chargés de cours de religion ont pu bénéficier pendant une période de 3 ans (08/2017-08/2020) d'une offre de reprise dans l'enseignement fondamental par l'État. Tous les agents reclassés ont été repris en tant que chargé de cours dans les groupes d'indemnité de l'employé, ce qui explique la différence par rapport aux précédentes publications pour cette rubrique.

LES TEMPS PARTIELS



Les agents de l'État peuvent bénéficier d'un service à temps partiel à durée indéterminée (STPi) ou d'un service à temps partiel à durée déterminée (STPd).

Le STPi peut être pris par les fonctionnaires, sous réserve que l'intérêt du service ne s'y oppose pas. Ils ont le choix entre un régime qui correspond à 90%, 80%, 75%, 70%, 60%, 50% ou 40% d'une tâche complète. Les fonctionnaires occupant une fonction dirigeante ont également la possibilité de bénéficier du STPi. Les employé(e)s de l'État ne peuvent en bénéficier puisque le degré de la tâche (nombre d'heures par semaine) est fixé dans le contrat de travail et peut, par avenant, être modifié.

Le service à temps partiel à durée déterminée (STPd) peut être pris par les fonctionnaires et les employé(e)s de l'État. Les conditions et le degré de la tâche dépendent de la raison de la demande. En effet, le STPd peut être pris pour:

- l'éducation d'un enfant non encore admis au 2^e cycle de l'enseignement fondamental ;
- l'éducation d'un enfant jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- raisons personnelles ;
- raisons professionnelles.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au [Portail de la Fonction publique](#).

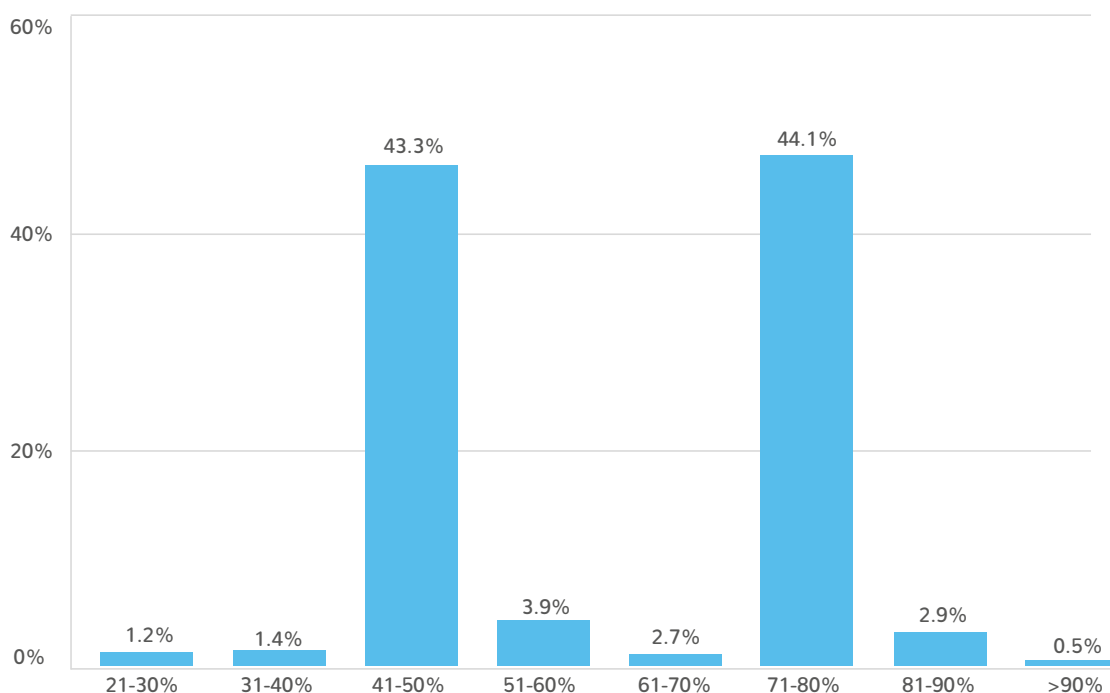
[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État \(art 31\)](#).

Nombre total d'agents en service à temps partiel par degré de la tâche¹¹

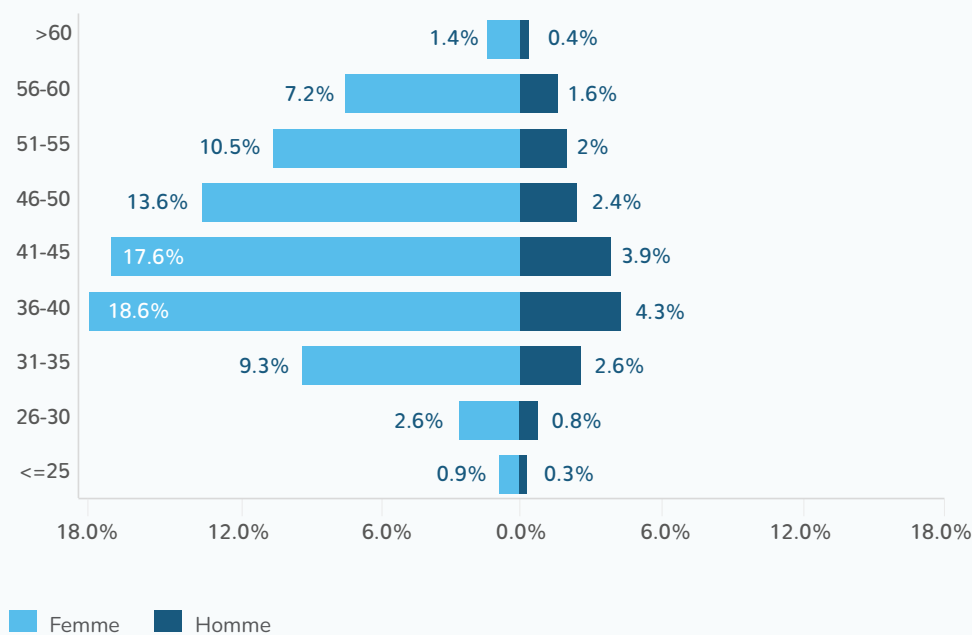
	2021	2020	2019
21%-30%			
Femmes	69	83	78
Hommes	21	26	17
TOTAL	90	109	95
31%-40%			
Femmes	85	87	85
Hommes	17	12	9
TOTAL	102	99	94
41%-50%			
Femmes	2 674	2 715	2 657
Hommes	493	494	488
TOTAL	3 167	3 209	3 145
51%-60%			
Femmes	261	195	156
Hommes	26	23	20
TOTAL	287	218	176
61%-70%			
Femmes	178	153	140
Hommes	20	20	20
TOTAL	198	173	160
71%-80%			
Femmes	2 534	2 237	2 029
Hommes	691	598	516
TOTAL	3 225	2 835	2 545
81%-90%			
Femmes	157	153	143
Hommes	51	41	36
TOTAL	208	194	179
> 90%			
Femmes	26	33	43
Hommes	8	6	5
TOTAL	34	39	48
TOTAL	7 294	6 853	6 428
Femmes	5 968	5 636	5 318
Hommes	1 326	1 217	1 110

¹¹ En tenant compte qu'il existe quelques agents qui travaillent moins de 21% d'un temps plein, le nombre total des agents en service à temps partiel peut légèrement varier par rapport à la somme des temps partiels. Les tâches partielles en dessous de 40% sont fixées dans les contrats de travail des employé(e)s et salarié(e)s de l'État.

Nombre total d'agents en pourcentage dans les différents services à temps partiel par degré de la tâche au 31 décembre 2021



Pyramide des âges du nombre total des agents bénéficiant d'un service à temps partiel au 31 décembre 2021



LA SITUATION DES CONTRATS



Les **employé(e)s** et les **salarié(e)s de l'État** peuvent être engagé(e)s sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Un contrat à durée déterminée pour un même poste peut être prolongé au maximum 2 fois, sans que la durée totale ne puisse dépasser 2 années.

Nombre total d'agents à durée indéterminée par statut¹²

	2021	2020	2019
Employé(e)s			
Femmes	5 653	5 269	4 937
Hommes	3 374	2 980	2 653
TOTAL	9 027	8 249	7 590
Salarié(e)s			
Femmes	1 020	1 022	1 005
Hommes	1 425	1 432	1 424
TOTAL	2 445	2 454	2 429
TOTAL			
Femmes	6 673	6 291	5 942
Hommes	4 799	4 412	4 077
TOTAL	11 472	10 703	10 019

Distribution des contrats à durée indéterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2021

93.3%

Employé(e)s de l'État

98.8%

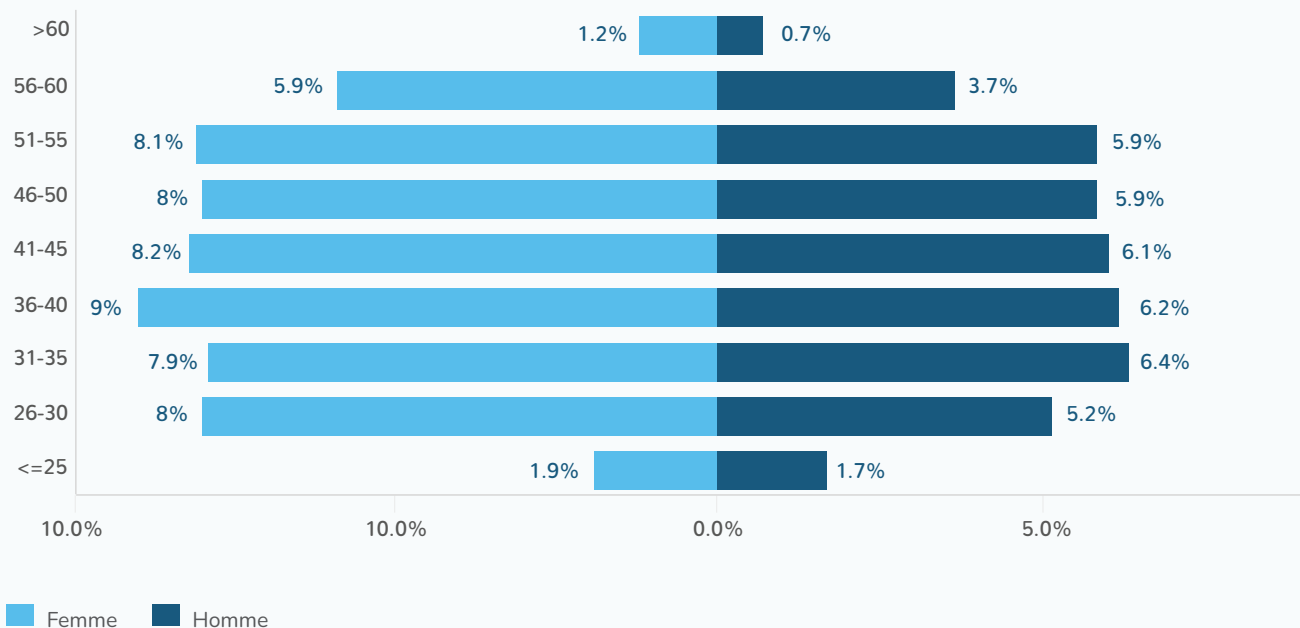
Salarié(e)s de l'État

¹² Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée indéterminée par statut¹³

	2021	2020	2019
Employé(e)s			
Femmes	41.1	41.1	41.4
Hommes	41.0	41.1	41.2
TOTAL	41.1	41.1	41.3
Salarié(e)s			
Femmes	48.0	47.8	47.8
Hommes	43.7	43.6	43.7
TOTAL	45.5	45.4	45.4
TOTAL			
Femmes	42.2	42.2	42.5
Hommes	41.8	41.9	42.1
TOTAL	42	42.1	42.3

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2021



¹³ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Nombre total d'agents à durée déterminée par statut¹⁴

	2021	2020	2019
Employé(e)s			
Femmes	372	359	253
Hommes	273	250	168
TOTAL	645	609¹⁵	421
Salarié(e)s			
Femmes	18	16	19
Hommes	11	19	17
TOTAL	29	35	36
TOTAL			
Femmes	390	375	272
Hommes	284	269	185
TOTAL	674	644	457

Distribution des contrats à durée déterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2021

6.7%**Employé(e)s de l'État****1.2%****Salarié(e)s de l'État**

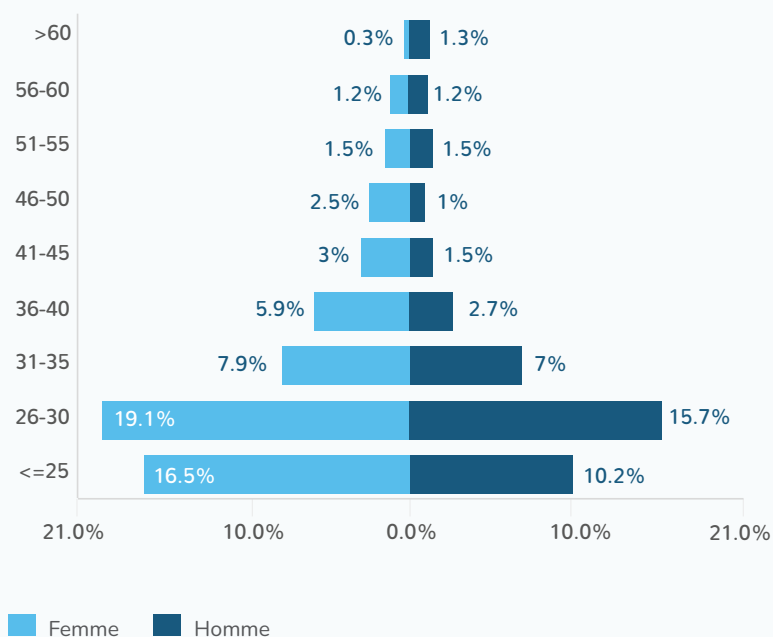
¹⁴ Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

¹⁵ Ce chiffre ne comprend pas les employé(e)s de l'État engagé(e)s sous forme de contrat à durée déterminée au 31 décembre 2020 pour la réserve sanitaire dans le contexte de la crise liée au Covid-19. Pour plus de détails sur la réserve sanitaire, consultez le ministère de la Santé.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée déterminée par statut

	2021	2020	2019
Employé(e)s			
Femmes	30.8	31.3	31
Hommes	31.6	30.9	32.8
TOTAL	31.2	31.1	31.7
Salarié(e)s			
Femmes	42.0	41.6	42.4
Hommes	42.8	39.9	37.7
TOTAL	42.3	40.7	40.2
TOTAL			
Femmes	31.4	31.7	31.8
Hommes	32.0	31.5	33.2
TOTAL	31.6	31.6	32.4

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée déterminée au 31 décembre 2021



Ministère de la Fonction publique
Observatoire de la Fonction publique

info@fonction-publique.public.lu
10, avenue John F.Kennedy
L-1855 Luxembourg

Centre de gestion du personnel et de
l'organisation de l'État

10, avenue John F.Kennedy
L-1855 Luxembourg